



BENOIT de THORE
LIEUTENANT DE LOUVETERIE DE LA SOUCHE
LE CHATEAU
19 RUE DU TOUR DE PLACE
02 000 AULNOIS SOUS LAON
06.07.39.21.77
lebaron02@orange.fr

Déclaration de régulation du renard
En tir de nuit par le Lieutenant de Louveterie
Du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019

Je soussigné, de THORE Benoît, Lieutenant de Louveterie, nommé par le Préfet de l'Aisne par arrêté du 30 janvier 2015, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019, que sur l'unité de gestion de la Souche du 1^{er} juillet 2018 au 15 mars 2019, chargé de l'application de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2015 ;

informe, Madame, Monsieur le Maire des communes concernées :

Samoussy – Gizy – Grandlup et Fay – Chivres en Laonnois – Liesse – Marchais – Saint Erme et Ramecourt – Machecourt – Bucy les Pierrepont – Pierrepont – Gouclancourt les Pierrepont – Cuirieux – Ebouleau – Sainte Preuve – Nizy le Comte – Lor – La Malmaison – La Selve – Montigny le Franc – Clermont les Fermes – Vesles et Caumont – Monceau le Waast – Montaigu – Sissonne – Boncourt – Lappion et Amifontaine,

qu'en tant que lieutenant de louveterie territorialement compétent, il procédera à une opération administrative de tir de nuit dans le cadre de la régulation des populations de renards sur votre commune durant la période autorisée qui s'exerce du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019.

Je vous en remercie d'en informer vos concitoyens.

Recevez Madame, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Fait à Aulnois sous Laon, le 1^{er} juillet 2019

Tir de nuit le Mercredi 6 Novembre de 20h30 à 2h du matin